

# **Cabinet Vétérinaire Scalais-Ladner : conditions générales de vente**

Les prestations vétérinaires sont payables comptant, le jour même.

En cas de non-paiement à l'échéance, des intérêts de retard seront dus de plein droit et sans mise en demeure préalable, au taux directeur en vigueur majoré de 8 points de pourcentage.

En outre, toute facture impayée donnera lieu, de plein droit et sans mise en demeure, à une indemnité forfaitaire calculée comme suit :

- 20 € si le solde dû est inférieur ou égal à 150 € ;
- 30 €, majorés de 10 % du montant dû sur la tranche comprise entre 150,01 € et 500 €, si le solde dû se situe entre 150,01 € et 500 € ;
- 65 €, majorés de 5 % du montant dû sur la tranche supérieure à 500 €, avec un maximum de 2 000 €, si le solde dû est supérieur à 500 €.